

## **Compte-rendu conseil municipal du 22 septembre 2008**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. – DURAND A. DEREAT JY. – HENRY B. - THOMAS D. (Adjoints) – ANGER M. – BOULANGE F. - CREEL G. – GUENNIC MT. – JACOB JL. - JONET S. - LE BAIL J. – LE GUILLOU G. - LE ROUX P. – LE VEZOUET JP. - MORICE Y. - RINFRAY B.

### **ABSENTS EXCUSES :**

M. FREMONT L. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.  
Mme MABIN B. qui donne pouvoir à Mme ANGER M.  
M. MORISSEAU M. qui donne pouvoir à M. HENRY B.

### **ABSENTS :**

Mme JOUANIGOT A.  
Mlle MARTIN E.

M. Marcel LE FOLL a été désigné comme secrétaire de séance

## **I Lotissement du Chemin Vert – Demande de subvention Eco FAUR**

M. Pierre SALLIOU explique que le cabinet Atelier du Paysage chargé du dossier de création du lotissement du Chemin Vert a expédié une demande de subvention Eco-FAUR au conseil régional le 28 août dernier. Ce dossier doit comporter le règlement du lotissement. Ainsi, une représentante du cabinet Atelier du Paysage présente le règlement, qui s'inscrit dans le cadre du développement durable. M. Pierre SALLIOU demande au conseil de l'approuver dans sa globalité et charge la commission d'urbanisme de l'étudier dans le détail. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce règlement et autorise la demande de subvention Eco-FAUR auprès du conseil régional.

## **II Autorisation au maire pour défendre la commune en justice**

M. Bernard HENRY explique que la commune est déférée devant le Tribunal administratif de RENNES par la société MS Constructions de LANNION, qui veut faire annuler 2 délibérations du 25 octobre 2004 et 13 décembre 2004, délibérations qui spécifiaient que la commune allait préempter les terrains appartenant à la SCI BATA, situés au bourg de PABU, terrains destinés au futur lotissement du Chemin Vert. M. Bernard HENRY s'étonne que la commune soit attaquée 4 ans après l'approbation de ces délibérations. La mairie a contacté le cabinet COUDRAY de RENNES pour défendre la commune. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à défendre la commune en justice pour cette affaire et pour tout nouveau litige qui pourrait survenir jusqu'à la fin du mandat.

### **III Eglise**

M. Pierre SALLIOU fait part que le bureau municipal a étudié et retenu :

- un devis par l'atelier de conservation et de restauration d'oeuvres peintes de NANTES concernant la conservation-restauration des tableaux des retables sud et nord de l'église pour un total HT de 2 660 €
- un devis de la SARL LE GOEL de BIEUZY les EAUX pour la dépose et l'étude des retables nord et sud - plancher et table de communion pour un total HT de 3 960 €

Mme Brigitte RINFRAY demande si ces tableaux ont de la valeur. M. Pierre SALLIOU répond que ces tableaux sont du 18<sup>e</sup> siècle, que c'est important de conserver le patrimoine. Le conseil municipal, moins 3 abstentions (Mme B. RINFRAY : abstention pour la restauration des tableaux et la dépose des retables, M. JP LE VEZOUET et G. LE GUILLOU pour la dépose des retables) autorise le maire à signer ces devis.

### **IV Installation classée pour la protection de l'environnement**

M. Bernard HENRY explique qu'un arrêté préfectoral du 30 juin 2008 a décidé de soumettre à enquête publique à la mairie de TREGONNEAU une demande présentée par la SCEA LE BIHAN Thierry en vue de la restructuration d'un élevage porcin situé à TREGONNEAU suite au rapatriement d'un élevage autorisé au nom de M. GAUTIER Christian à KERMOROCH qui comprendra après travaux 2095 places animaux-équivalents, installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation. Comme PABU est situé dans le rayon d'affichage, le conseil municipal doit donner son avis. A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

### **V Cimetière – nouveaux tarifs**

M. Pierre SALLIOU explique que les travaux d'extension du cimetière sont terminés. Les tarifs de concession n'ont pas été revus depuis 1977. Avant de mettre en service le nouveau cimetière et le colombarium, qui comprendra 14 caveautins, et 6 cavurnes aériennes, les tarifs suivants sont proposés :

Terrains	15 ans	50 €
	30 ans	100 €
Colombarium	15 ans	50 €
Caveautins avec dalle granit		200 €
Cavurnes aériennes		1 000 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver ces tarifs qui seront applicables à compter du 01 octobre 2008.

## **VI Décision modificative n°1 – Travaux cimetière**

M. Marcel LE FOLL fait part qu'il est nécessaire de solder les dépenses occasionnées pour la réhabilitation du cimetière et propose de prévoir des virements de crédit du chapitre voirie d'un montant de 18 000 € A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces opérations.

## **VII Place du bourg – avenant n°1 – marché EUROVIA**

M. Marcel LE FOLL explique que par délibération du 19 mai 2008, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer un marché avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 59 175 €HT pour l'aménagement de la place du 19 mars 1962. Des travaux supplémentaires sont nécessaires à l'occasion de ce chantier : pose de pavés autour du monument aux morts, grille « avaloir » au niveau de la rue du Chemin Vert, pose de fourreaux devant la maison située en face de la place, travaux qui s'élèveraient à 2 906 €HT.

M. Gérald CREEL s'étonne qu'il y ait un avenant alors que les travaux ne sont pas commencés. M. Marcel LE FOLL répond que l'entreprise s'est rendue compte que tous les travaux n'avaient pas été répertoriés. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant.

## **VIII Place du bourg – déplacement d'un mât d'éclairage public – devis SDE**

M. Marcel LE FOLL explique qu'avant les travaux d'aménagement de la place du bourg, il est nécessaire de déplacer un mât d'éclairage public. Le coût s'élève à 1 580 € TTC. La participation de la commune s'élève à 948 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis avec le SDE.

## **IX Remboursement frais de déplacement**

M. Marcel LE FOLL explique qu'il est nécessaire de prévoir le paiement d'indemnités kilométriques aux élus qui utilisent leur véhicule personnel à l'occasion de réunions organisées hors de la communauté de communes et que la distance aller-retour soit supérieure à 20 km. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette disposition.

## **X Informations**

Mme Françoise BOULANGE intervient pour évoquer la situation de la clinique qui est en redressement judiciaire depuis 1 an. Le 15 septembre, la clinique a demandé une participation de 700 000 € à l'ARH, pour combler le déficit 2008. L'ARH a répondu qu'elle ne peut pas financer les déficits. Une autre réunion est programmée le 25 septembre. Si l'ARH donnait une réponse négative, la liquidation de la clinique pourrait intervenir avant la fin de l'année. Mme Françoise BOULANGE s'interroge également sur le silence de la mutualité française.

M. Gérald CREEL s'étonne que le déficit publié en juillet s'élevait à 150 000 € et qu'au mois de septembre est annoncé le chiffre de 700 000 €

M. Yves MORICE ajoute que l'ARH a souhaité le rassemblement de la clinique et de l'hôpital.

M. Pierre SALLIOU indique que les patients sont attachés à la clinique, ainsi que les praticiens.

M. Bernard HENRY s'inquiète pour l'avenir de l'hôpital. Si la clinique disparaissait, il n'y aurait plus de bloc opératoire, donc à terme la suppression de la chirurgie et de la maternité à l'hôpital.

Mme Brigitte RINFRAY fait part de l'augmentation des prix de la cantine et de la garderie pour les enfants non domiciliés dans la communauté de communes. En signe de protestation, les parents d'élèves de l'école du bourg organisent un pique-nique le 26 septembre prochain. M. Pierre SALLIOU s'étonne qu'ils n'aient pas sollicités de rendez-vous et précise que la décision d'augmentation des tarifs a été prise à l'unanimité lors du conseil du 10 juillet dernier. De nombreuses communes pratiquent la double tarification. M. Pierre SALLIOU ajoute que ce sont les parents de l'école du bourg qui doivent faire pression auprès des maires de leurs communes, pour qu'elles participent aux charges scolaires. En effet, la commune a déjà effectué de nombreuses réunions à ce sujet, et pour l'instant sans résultat.

M. Jean-Yves DEREAT a également été interpellé par la directrice de l'école du bourg sur le fait que la commune refuse l'inscription d'enfants non domiciliés dans la communauté de communes et s'interroge sur le devenir de l'école du bourg à long terme.